



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 05 décembre 2017**

**DELIBERATION N° 220/11/2017 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT -  
RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 05 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 novembre 2017.*

**Présents Titulaires : 28**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Gaël TABARLY, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 10**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Bernard PAILLARES, Jean-Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Annie GUILLOT à Brigitte BAREGES, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Laurence PAGES à Claude VIGOUROUX, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Bernadette SERIEYS à Jean-Louis IBRES.

**Absents Excusés : 6**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Alain GABACH, Pauline MUGNIER, Monique VALAT.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE**

**Monsieur Christian PEREZ donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confié à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploité en régie dotée de l'autonomie financière.

« La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4° Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. »

Le 25 mars 2004, la Communauté de Montauban Trois Rivières a notifié à la société SEREP la convention de délégation de service public de son service de stationnement payant. Ce contrat a été conclu pour une durée de 30 ans à compter du 25 mars 2004. Ce contrat de délégation porte sur :

- la construction et l'exploitation d'un parc souterrain place Halle Ligou,
- l'exploitation de 3 parcs en ouvrage existants : Roosevelt-Cathédrale, Saint-Jean Villeneuve et Occitan aérien,
- l'exploitation du stationnement de surface : voirie et place Consul Dupuy.

La convention initiale a été modifiée par avenants, dont celui de 2010 qui prolonge la durée de la délégation jusqu'au 30 avril 2039 et porte extension du périmètre de voirie (206 places supplémentaires).

Dans le cadre de la réorganisation juridique du groupe Q-PARK en France, la société SEREP a été fusionnée le 30 avril 2014, avec la société Q-PARK France SAS, société ayant vocation à être société opérationnelle du groupe regroupant l'ensemble des collaborateurs.

Courant 2015, un avenant est venu encadrer l'application de la tarification au pas de 15 minutes tel que prévu par la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Le rapport d'activité 2016 retrace l'exécution de ce service public délégué. Les faits marquants sont détaillés ci-dessous.

L'équipe de Montauban est composée de 4 collaborateurs. La fonction de responsable est assurée par le responsable régional.

L'exploitation bénéficie d'une satisfaction globale des usagers puisqu'en moyenne, les clients attribuent une note de satisfaction globale de 7,6/10.

### **GESTION DES PARKINGS :**

Nombre de parcs gérés : 5 parcs dont 3 parcs souterrains : Griffoul, Roosevelt et Saint Jean ; 1 en élévation Occitan Aérien et 1 en enclos Consul Dupuy, soit 914 places de stationnement en parcs dont 250 pour le Consul Dupuy.

Le délégataire exploite également le stationnement de surface : 665 places en Voirie.

#### **Parc Roosevelt :**

Équipement d'une capacité de 193 places.

Malgré une légère baisse de la fréquentation (-2%), le chiffre d'affaires « horaires » est stable par rapport à 2015 et s'établit à 369 K€ TTC, soit un ticket moyen de 2,60 € pour 1h30 de stationnement consécutif.

Concernant les abonnés, on constate une baisse de recettes de 3 %, soit un chiffre d'affaires 2016 de 93,4 K€ HT pour 183 abonnés.

Ce parking est très apprécié par les montalbanais du fait de sa situation géographique et il est saturé. Afin de conserver un volant de places nécessaires pour la clientèle horaire du centre-ville, une liste d'attente est en vigueur pour toute demande d'abonnement.

#### Parc Griffoul :

Équipement d'une capacité de 313 places sur 2 niveaux.

Malgré une légère baisse de la fréquentation (-3%), le chiffre d'affaires «horaires» se maintient en 2016 à 477 K€ TTC, soit un ticket moyen de 2,60 € qui représente 1h30 de stationnement consécutif.

Le nombre d'abonnés est stable (259) et le chiffre d'affaires est en très légère augmentation (+3%) et s'établit à près de 130 K€ HT.

Comme pour le parc Roosevelt, une liste d'attente est en place pour répondre aux demandes de la clientèle.

#### Parc Saint-Jean :

Parc de 42 places.

Le nombre d'abonnés est stable : 51 en 2016. Le chiffre d'affaires 2016 est de 18 K€ HT.

#### Parc Occitan aérien :

Parc de 116 places.

Le nombre d'abonnés (132) est en progression de +6% après une régression équivalente en 2015. Le chiffre d'affaires 2016 s'élève à 41 K€ HT, en hausse de 4%.

Il est précisé que les parcs Saint-Jean et Occitan Aérien sont réservés aux abonnés.

### **STATIONNEMENT VOIRIE ET CONSUL DUPUY :**

Nombre de places stationnement Voirie :

- Zone longue durée (verte) limitée à 8h : 448.
- Zone courte durée (orange) limitée à 2h : 217.

Ces zones sont couvertes par 47 horodateurs équipés d'un système d'alimentation solaire autonome. 17 appareils acceptent le paiement par carte bancaire.

#### Consul Dupuy :

Zone d'une capacité de 250 places.

En 2016, est constatée une hausse de la fréquentation de +11% et du chiffre d'affaires horaires de +14 % par rapport à l'année précédente. Il en résulte un chiffre d'affaires «horaires» 2016 de 154 K€ TTC.

Concernant les abonnés, le nombre s'élève à 246 (+6) soit un chiffre d'affaires en légère progression de +3% soit 73 K€ HT.

#### Voirie :

Le chiffre d'affaires global est de 624 K€ TTC, soit -1% (après retraitement de la redevance due à la collectivité). A noter une révision tarifaire appliquée au 1er mars dernier base inflation.

Pour la voirie, on note :

- un taux d'occupation de 90 %,
- un taux de paiement de 51 % (iso 2015).

### **En conclusion :**

En 2016, le chiffre d'affaires global avoisine 1,65 M€, soit une amélioration de 2,5% principalement liée aux recettes horaires.

Les charges d'exploitation sont globalement maîtrisées sur les principaux postes de dépenses alors que des investissements ont été réalisés sur l'éclairage led afin d'économiser en consommation.

A noter une baisse du coût télésurveillance et de frais généraux du fait de la mutualisation de services avec d'autres sites gérés par l'exploitant.

L'année 2016 se solde par un résultat net positif de 198 K€.

Depuis septembre 2014, il est procédé au reversement intégral de la redevance versée à la collectivité (150 K€ / an prévus au contrat).

Au final, le chiffre d'affaires 2016 est consolidé comme suit :

- recettes abonnés pour 22 %,
- recettes horaires pour 53 %,
- recettes voirie et autres prestations : 25%.

Les tarifs en ouvrages sont globalement stables depuis plusieurs années et n'ont évolué, début 2016, que sur la base de l'inflation. La tarification en Voirie n'a pas évolué en 2016.

En 2016, ont été réalisés pour près de 100 K€ d'investissements au titre du contrat dont un effort significatif relatif à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilités réduites (PMR) des sites :

- mise en conformité selon la norme BT13 avec remplacement de tous les lecteurs de cartes bancaires (CB), caisses automatiques, bornes de sortie et terminaux de paiement (TPE) des caisses manuelles sur les parkings Roosevelt, Griffoul et Consul Dupuy,
- mise en conformité de l'accessibilité pour PMR au parc Griffoul ayant nécessité de supprimer une place de stationnement,
- reprise du marquage au sol sur certaines zones (sur voirie),
- reprise de la peinture de cages d'escalier dans les parkings,
- avec le partenariat de l'ODAC, 2000 coupons à 1€ offerts en 2016 par les commerçants du centre-ville.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur ce rapport établi par le délégataire.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 novembre 2017,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 27 novembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2016 concernant la délégation de service public du stationnement présenté par le délégataire « Q-PARK », tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2016 concernant la délégation de service public du stationnement présenté par le délégataire « Q-PARK », tel qu'annexé à la présente délibération.

### LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**08 DEC. 2017**

De sa publication le :

**08 DEC. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 06 décembre 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

